



Créasignes, groupement publicitaire. Rcs Rouen 332 233 063 n°Gestion 2005 A 484

224 rue du Mesnil – 76520 Mesnil Raoul Tél. : **02 35 34 41 29** / 06 88 90 55 55
sl@surf-cuisines.com - Fax : 02 35 34 12 79



Conditions et contrat du portail surf-cuisines

Article 1

Le présent contrat est conclu entre :

L'entreprise Créasignes – 224 rue du mesnil – 76520 Mesnil Raoul – France, qui est l'éditrice du site Internet Surf cuisines.com, et l'adhérent dont les coordonnées complètes (dont nom et prénom du gestionnaire, adresse et numéro de téléphone, URL complète) figurent en fin du présent contrat.

Ce contrat constitue un programme de partenariat entre l'adhérent et Surf-cuisines et n'est ni exclusif, ni limité dans le temps et il sera révisable à chaque date ' Anniversaire.

Article 2

Surf-cuisines garanti un nombre limité de cuisinistes par département, et donc se réserve le droit de refuser toute adhésion d'un adhérent en contravention avec son propre intérêt sans avoir à justifier de quelque manière que ce soit les modalités de ce refus.

Article 3

Surf-cuisines assure l'entretien du site, le référencement, l'hébergement, les frais ndd ainsi que la mise à jour des pages personnelles de l'adhérent.

Article 4

Le partenariat prend effet à la date de signature du contrat par l'adhérent. Ce partenariat non exclusif pourra être interrompu à la date d'anniversaire sans motif particulier par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'un simple courrier recommandé avec accusé de réception. Surf-cuisines pourra interrompre sans délai le contrat dans le cas où l'adhérent ne respecterait pas un ou plusieurs termes du présent contrat.

Article 5

Ce contrat comporte des frais de participation à la construction des pages de l'adhérent et un hébergement mensuel. Surf-cuisines se réserve le droit de modifier la nature et le montant des rémunérations des présents contrats à l'ensemble de ses adhérents. Surf-cuisines pourra également interrompre temporairement ou définitivement en cas de nécessité son programme d'adhésion sans préavis.

Article 6

Surf-cuisines n'est en aucun cas responsable des sommes dus par les contacts envoyés à l'adhérent.

Article 7

En cas de non règlement de la cotisation annuel du à la date anniversaire de la part de l'adhérent, Surf-cuisines résiliera de manière unilatérale le présent contrat et se réservera le droit d'engager à l'encontre de l'adhérent non payeur toute procédure civile ou pénale permettant de défendre ses droits. Les frais de participations sont dus à la signature du présent contrat. (Tarif en annexe)

Article 8

Le présent contrat est régi par le droit français.

Article 9

En cas de litige sur le présent contrat, les parties s'engagent à tenter de trouver un accord amiable. Si elles ne parviennent pas à cet accord, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Rouen.

Article 10

Contrat à retourner signer en deux exemplaires originaux à la société créasignes –
224 rue du Mesnil – 76520 Mesnil Raoul

Un exemplaire dument signé par Surf-cuisines sera renvoyé à l'adhérent.

Nom et Prénom de l'Adhérent :

.....

Société :

N°Siret :

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone fixe :/ Port.

Fax :

Adresse e-mail :

Adresse site, si existant :

Fait à Le (..... / /) : en double exemplaires

L'adhérent
Signature :

Pour la société créasignes
Signature :